

## Administrations et Officines en tant qu'entreprises

### Conditions générales

---

#### Généralités

Après avoir constaté que toutes les Administrations et Officines sont en Suisse des entreprises, que vous n'avez aucune légitimité à agir, ni sur le plan commercial, ni sur le plan de la souveraineté, car une décision du Parlement fait défaut pour ce faire, et que vous pratiquez des opérations pour compte propre, toutes vos actions sont en conséquence illégales. Mais en dépit de cela, le Politique ne vous a pas mis de cran d'arrêt parce que le Politique veut instaurer cet état de fait de façon préméditée. Pour cette raison, ceux ne sont pas seulement les Administrations et le Officines que j'ai mentionnées qui se rendent coupable de crimes, mais c'est avant tout le cas des Parlements, des Gouvernement, des Tribunaux au niveau de la Fédération et des Cantons.

En raison du fait que toutes les Administrations et Officines agissent en Suisse sans légitimité, vous êtes du point de vue légal au même niveau que les autres Êtres Humains/ Personnes. C'est la raison pour laquelle j'édicte par cet écrit les conditions générales, sous forme de tarifications, qui seront publiées sur ma page web<sup>1</sup> et dont tous les citoyens et citoyennes helvètes, tout comme les entreprises helvètes pourront faire usage.

Ces tarifications ont été mises à la disposition du Conseil fédéral, ainsi que de l'ensemble des Gouvernements des Cantons et aucune de ces instances n'a pas émis d'objection, ce qui signifie que ces dernières ont été accepté par tous. C'est la raison pour laquelle cette tarification est utilisable sur tout le territoire et que les Administrations, le Conseil fédéral, les Cantons et les communes doivent payer. Il convient de remarquer ici que les Gouvernements doivent orienter l'ensemble des communes, dans la mesure où elles sont des unités organisationnelles des Cantons. Nous pouvons à peine imaginer que vous ayez fait cela dans les délais. Dans ce cas les Cantons seront tenus pour responsables. Sera cependant toujours tenu comme responsable la personne qui aura initié l'action correspondante.

Cette tarification ne couvrira pas les Administrations pour les dommages occasionnés aux Êtres Humains (Personnes), ainsi qu'aux entreprises. Ces dernières pourront être accusées en sus d'autres griefs. Par ailleurs demeurera pour tous les Êtres Humains/Personnes, ou pour les entreprises, la possibilité d'engager une action tant au civil, qu'au pénal, à l'encontre de chacun des acteurs, car tous les employés de ces entreprises de Droit public sont responsables à titre personnel.

La tarification ci-dessous ne couvre pas chacune des actions concrètes, car elle n'est que de nature fondamentale, donc générale. Le tarif correspondant sera exigible pour toutes les Administrations et tous les représentants de ces dernières qui auront procédé à des actions sans en avoir la légitimité.

---

<sup>1</sup> [www.brunner-architekt.ch](http://www.brunner-architekt.ch) à Politik à Schriftenwechsel à Diverse Korrespondenzen ab 2020 à Conditions générales  
<https://politik.brunner-architekt.ch/politik-schriften/diverse-korrespondenzen-ab-2020/>

Tarification<sup>2</sup>

## Actions impliquant plusieurs administrations

- Le destinataire pourra réclamer la taxe pour toute correspondance n'impliquant pas un coût. Seront compris par exemple, la mise à disposition des formulaires pour la déclaration d'impôt, des demandes générales ou des mises en demeure, de faire ceci ou cela 50
- Pour toute correspondance impliquant un coût (demandes de toutes sortes, telles que factures, impôts, amendes etc.), le destinataire pourra exiger une taxe de 100
- Les personnes concernées par un contrôle ou une inspection effectuée par l'Administration pourront exiger une taxe de 100
- Par acceptation effectuée ou mise à disposition. Toute personne qui pourra obtenir une acceptation /mise à disposition ou sera elle-même concernée, pourra exiger la taxe de 500
- Mise en application des Lois, Ordonnances, Règlements etc. Toute personne touchée par ces mesures pourra exiger une taxe de 1000
- Publication, attestation, inscriptions d'hypothèques etc. Chaque personne touchée par ces actions ou pour chaque personne possédant la légitimité de les demander la taxe sera de 500

## Tribunaux

- Envoi de toute correspondance concernant une action en justice. Toutes les parties, ou toute personne concernée par l'action est habilitées à exiger la taxe 500
- Convocation à une audience du Tribunal. Toutes les parties ou les personnes concernées par l'action peuvent exiger une taxe de 1000
- Décisions de justice, plus particulièrement verdicts du Tribunal. Toutes les parties sont habilitée à exiger une taxe de 2000

## Police/ Ministère public

- Interrogatoires, convocations etc., toutes sortes d'actes, les personnes concernées pourront exiger 500
- Par contrôle auquel il sera procédé ou par inspection diligentée. Toutes les personnes concernées seront habilitées à exiger 100
- Si la police vous arrête, pour tous ceux qui sont arrêtés 500
- Arrestation par la police ou par le truchement du Ministère Public, pour toutes les personnes mises en état d'arrestation 2000  
plus par jour calendaire de prison, la taxe sera de 50

## Utilisation frauduleuse de la pandémie COVID -19

- Obligation de port du masque durant la pandémie COVID-19, par semaine, pour toutes les personnes concernées 50
- Obligation de donner des renseignements tels que son nom, son adresse, son numéro de téléphone, son adresse E-Mail etc., toute exigence de prestation, pour toutes les personnes concernées une taxe 100
- Obligation de travailler à son domicile (Travail à domicile), il sera procédé au versement à chaque collaborateur d'une taxe de 10
- Obligation de mise en place d'entrées spéciales, endroits de désinfection, protections, pièces séparées etc. Chaque entreprise concernée, qui est/ ou a été contrainte de prendre ces mesures par l'intermédiaire d'une Directive peut exiger une taxe 100
- Dispositions pour fermer les entreprises. Pour Chaque entreprise concernée en sus 2000  
par jour de fermeture et par employé 50

<sup>2</sup> Si ce règlement est effectué en Or, il s'agira d'Or fin à 999, plus particulièrement à 24 carats.